

Bar-le-Duc, le 20 septembre 2021

Delphine Lerat  
Secrétaire départementale  
SE-UNSA de la Meuse

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
DASEN de la Meuse

**Objet** : compensation horaire dans le cadre de la passation des évaluations nationales CP-CE1

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le ministre a décidé, pour les enseignants de CP/CE1, que « six heures d'activités pédagogiques complémentaires seront dégagées pour leur permettre de saisir les réponses de leurs élèves ».

Cette décision répond à une demande du SE-Unsa, elle vise à prendre en compte le temps de travail supplémentaire occasionné par la saisie.

Cependant, ces évaluations ayant lieu deux fois dans l'année pour les élèves de CP, et les deux passations entraînent un surplus de travail dans les deux cas, le SE-Unsa de la Meuse vous demande de bien vouloir dégager à nouveau six heures d'APC lors de la saisie des réponses des évaluations de mi-CP.

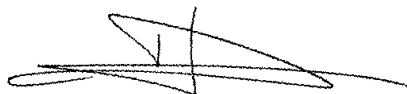
Nous attirons également votre attention sur le fait que des personnels n'effectuent pas les APC de par le poste occupé (directeurs à partir de 5 classes et maîtres formateurs notamment).

Le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :

- une compensation horaire pour les personnels concernés sur, par exemple :
  - soit les animations pédagogiques,
  - soit les 2 demi-journées laissées à l'initiative des autorités académiques ,
- une compensation financière avec des heures supplémentaires

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision d'équité de traitement entre les personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre attachement au service public d'éducation.



Delphine LERAT  
Secrétaire départementale  
SE-Unsa de la Meuse